FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°665

Du 27 mars 2024

District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : http://savoie.fff.fr

Demande de médailles de District de Savoie

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, joueur/joueuse, éducateur, arbitre) par l'obtention d'une médaille de District, sont priés de bien vouloir faire parvenir, au Secrétariat du District de Savoie, une demande, avant le 29 avril 2024, délai de rigueur (imprimé en annexe).

Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club
Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille.*

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District ou de Ligue peut demander plusieurs médailles (3) de Ligue et de District
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles

Attention

Dans la nuit du samedi 30

au Dimanche 31 mars 2024,

changement d'heure.

Passage à l'heure d'été + 1 heure

SOMMAIRE

Comité Directeur..... page 2-3
Secrétariat ..... page 4
Trésorerie ..... page 5
Commission FMI..... page 6
Commission Sportive.....page 7 - 8
Commission des Jeunes.....page 9 -14
Commission Futsal .....page 15
Commission Fair Play .....page 15-16
Commission des Coupes .....page 17 -20
Commission Féminine.....page 21
Commission Technique..... page 22 -25
Commission des Règlements..... page 26 -27
Commission d'appel en matière règlementaire ..... page 28
Commission des Arbitres..... page 29 -31
Commission départementale du staut de l'arbitrage ..... page 32-34
Commission FAFA..... page 35
Commission des Terrains et Installations Sportives .....page 36 – 39
Commission prévention et éthique ..... page 40
Commission de Discipline.....page 41 – 42
Annexes ..... page 43

DES SAVOIE
Partenaire du District de Football de Savoie
Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 25 mars 2024

Président : Mr ANSELME

Présents :
Mmes LECHALARD – JULLIARD
Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE – COHEN – JANET- HUNSTEDT– GALLET - SAILE – SOARES –– DESMARIEUX – VALENTINO –TOGNET– CAREGLIO – BILLAUD - GACHET
Excusés :
Mrs. RADOSZYCKI – SALINO – GUICHARD – DIETZ – FONTAINE – SPADA

-*

Note aux clubs - FC CHAMBOTTE

FC CHAMBOTTE : Vous avez demandez au district de l'Ain de participer à leur championnat U18 la saison prochaine. Le district de Savoie (élus et techniciens) n'ayant pas été informé, nous vous convions à une réunion au district le lundi 15 avril à 19 h 00 afin d'échanger sur ce futur projet.

Note aux clubs - ANS

AGENCE NATIONALE DU SPORT "PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX" : Subvention d'aide à la professionnalisation dans les associations sportives
Pour cette année 2024, l'Agence Nationale du Sport maintient sa politique d'aide à la création d'emploi dans les associations sportives.
L'ANS propose des aides pluriannuelles allant jusqu'à 3 ans et jusqu'à 12000 euros sans limite d'âge (embauche en CDI dans l'année d'un éducateur sportif en règle avec le code du sport). La campagne 2024 est ouverte du 25 mars au 13 mai 2024.

En complément des informations précédentes, **deux mails,** vous ont été transmis contenant en pièces jointes :
- la note ANS PST 2024,
- la note d'orientation régionale-emploi 2024,
- la note d'orientation régionale "dispositif emploi sociosportifs",
- la fiche instruction 2024.

Pour tout projet de demande d'aide à l'embauche, Merci de prendre connaissance des différentes notes et instructions 2024 et de contacter :

Mr TRIOMPHE Emmanuel

Professeur de sport-Conseiller sportif (référent emploi ANS/SESAME/sports de nature/SRAV/JAN-AA/Parasport)
DSDEN-SDJES 73-131 avenue de lyon-
73000 CHAMBERY
emmanuel.triomphe@ac-grenoble.fr
0635532773
0480426711
afin d'échanger sur l'opportunité/faisabilité de la demande.
N'hésitez pas à communiquer l'information à votre réseau.

Note aux clubs – Système informatique de la FFF

Vous avez reçu un mail du district concernant le système informatique fédéral et les boîtes mails.

J.P Création
Sérigraphie - Flocage - Broderie
346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY
tel. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@jpcreation.fr

SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 25 mars 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 18 mars 2024 au 25 mars 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers :
Collège de BOIGNE

Commission des Règlements :
A.S. LA BRIDOIRE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE

Commission Sportive :
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - CHAMBERY SPORT 73 - F.C. ST MICHEL SP. - ENT. VAL D HYERES (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (4) - ST PIERRE SPORT FOOTBALL (2) - CS BELLEY (2) - F.C. ST BALDOPH - FC HAUTE TARENTAISE (4) - BIOLLAY FOOTBALL CLUB - U.S. MODANE - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - F. C. CHAMBOTTE - F.C. NIVOLET (2) - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - U.S.C. AIGUEBELLE - F.C. VILLARGONDRAN - U.S. GRIGNON - US MODANE - A.S. D UGINE (2) – ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – US GRIGNON – USC AIGUEBELLE

Commission De Discipline :
Courrier :
C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE
Rapport :
Mohammed RAHHALI – Faïcal REMILI - FC BELLE ETOILE MERCURY - Rohan BUREAU

Commission Des Arbitres :
U.S. CHARTREUSE GUIERS -Michel. CHEVALLIER -hamza BENKEMOUCHE - Sauveur MICALLEF - Luc ALIX – Gérard SOTO (2)- J. Pierre BUTEL - Hamza DUMANDAG - U.S. CHARTREUSE GUIERS - FC HAUTE TARENTAISE – ET.S.LE BOURGET DU LAC - F.C. VILLARGONDRAN – Gilles HUNSTEDT- FC BELLE ETOILE MERCURY – Rohan BUREAU

Commission Délégation :
U.S. CHARTREUSE GUIERS - Union Olympique Albertville
Commission des Coupes :
A.S. D'UGINE – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - F.C. NIVOLET

Commission FAFA:
Mairie ST BERON
Commission FMI:
A.S. THONON

TRÉSORERIE

Mercredi 27 mars 2024

Virement

FUTSAL LE BOURGET UNITED	165,00 €
ETS LE BOURGET DU LAC	397,08 €
FC ST BALDOPH	727,00 €
APREMONT FC	57,00 €
FC ST MICHEL SPORTS	1 000,00 €

Chèque

US GRIGNON	598,80 €

Notes aux clubs

Les bénévoles d'association peuvent utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations (imprimé en annexe de ce FOOT SAVOIE). Cela est en vigueur depuis l'an passé. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 28 février 2024.
Ces sommes étaient à régler au District avant le 25 mars 2024.

Les clubs n'ayant pas réglé le 04 avril 2024, seront amendés de 50 €, comme prévu par le règlement du DISTRICT, un dernier mail de rappel à été envoyé au 9 clubs concernés :
COGNIN SPORTS, AS UGINE, AS MONTAGNY, AS LA BRIDOIRE, AS BRISON ST INNOCENT, US CHARTREUSE GUIERS, FC ST JULIEN, ENT F CHAUTAGNE, AS BARBY LEYSSE OLYMPIQUE CLUB.

Rappel : Le prélèvement automatique est disponible à la Ligue, mais dans aucun cas au District

COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57
Mail : savoiefmi@outlook.fr

COMMISSION F.M.I. – FOOT SAVOIE

25 mars 2024

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76
Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI – MESSAGE IMPORTANT

Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, il est important de vérifier dès maintenant que vous avez bien accès à vos matchs du week-end prochain.

Les matchs sont déjà à disposition pour vérifier.

Utilisez l'interface web (https://fmi.fff.fr) le plus tôt possible pour vérifier si tout est correct

En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter au plus vite

FMI – incident de double affichage des joueurs lors de la saisie sur la tablette

Suite à des incidents rencontrés lors des dernières journées, pour lesquelles vos joueurs apparaissent 2 fois et vous interdisent de valider vos compositions d'équipe, il est recommandé d'utiliser :
La procédure d'effacement des données ci-jointe

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FMI_procedure_effacement-donn%C3%A9es-et-cache.pdf

le local
Brasserie Locavore
MADE IN SAVOIE
PRODUITS LOCAUX
HAUTE-SAVOIE & ISERE

COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 25 mars 2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET, Cédric YSARD, Christophe VALENTINO

Courriers clubs

MR DESMARIEUX : feuille de match papier D5B CHALLES S.F/ AS BLOC.

FC HTE TARENTAISE 2 : lu et noté, feuille de match papier D4B reçue.

FC VILLARGONDRAN 2 : lu et noté, le nécessaire sera fait auprès de la trésorerie.

US GRIGNON 2 : lu et noté, suite à votre forfait D5A.

US UGINE 1 : lu et noté, rencontre D2 du 05 mai 2024.

FC HTE TARENTAISE 1 : lu et noté rencontre D1 avec accord du club adverse.

Notes aux clubs

Championnat Séniors :

Changement d'heure pour les rencontres à partir du 07 avril 2024
- match principal à 15h
-lever de rideau à 12h45

Pour toute modification d'horaire il faut l'accord de l'équipe adverse avant le Lundi qui précède la rencontre impérativement.

Reçu fiche navette Commission Règlement pour homologation.
D1 du 18 mars 2024 U.O.A1/ ST PIERRE SPORT 1.
D4 du 18 mars 2024 AS HTE COMBE 1 / HTE TARENTAISE 2.
D1 du 25 mars 2024 J.S. CHAMBERY 2 / FC MERCURY 1.

Journée Forfait

Rencontre N° 28016973 du 23 mars 2024 D5A Printemps
VILLARGONDRAN 2/ US GRIGNON 2
1er Forfait du club de US GRIGNON 2 (Amende 175€ au District)

US GRIGNON 2, suite à votre forfait déclaré tardivement pour la rencontre D5A le 23 mars 2024 appel après 18h pour match à 20H, vous serez débité sur votre compte du déplacement de l'Arbitre du match réglé par le club recevant.
Une fiche navette suivra à la trésorerie

Rappel règlement sportif du district

En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31
Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93
COPIE REGLEMENT DISCIPLINE

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 25 mars 2024

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 25 mars 2024

COURRIERS RECUS

Reçu : FC ST-BALDOPH hors délai mais nécessaire fait
Reçu : Forfait de **ENT.S DRUMETTAZ MOUXY** (la commission mets les horaires en fonction de l'occupation des terrains la preuve elle le fait pour DRUMETTAZ à 18 H !!)
Reçu : Forfait de **ST-PIERRE SPORT.**

Championnats

Matchs du 06/04/2024

Match N° 26779670 US LA MOTTE SERVOLEX 2 / FC ST-BALDOPH 1
Se jouera le 23 mars 24 à 14 H 30 Terrain HERBE
Match N° 26781120 ST-PIERRE SPORT 1/ GAPS 1
Se jouera le 23 mars 24 à 14 H 30
Match N° 26781121 FC BELLE ETOILE MERCURY 1 / CHAMBERY SPORT 73 1
Se jouera le 23 mars 24 à 17 H 30
Match N° 26780954 ENTS DRUMETTAZ MOUXY 1 / GJ LA SAVOYARDE 1
Se jouera le 23 mars 24 à 18 H 00

EXEMPT JS CHAMBERY

AMENDES

Forfait ENT.S DRUMETTAZ MOUXY : doit au district 52 € 1° forfait
Doit à CHAMBERY SPORT 73 le déplacement au match aller du 07 octobre 2023 10 KMS X 2 € = 20 EUROS

Forfait ST-PIERRE SPORT : doit au district 69 €
Doit à la JS -CHAMBERY Le déplacement au match aller du 07 octobre 2023 30 KMS X 2€ = 60 EUROS

HOMOLOGATIONS

CHAMBERY SPORT 73
3 BUTS 3 POINTS

JS CHAMBERY
3 BUTS 3 POINTS

ENTS DRUMETTAZ MOUXY
0 BUT MOINS - 1 POINT

SAINT PIERRE SPORT
0 BUT MOINS – 1 POINT

NOTE AUX CLUBS

Vous avez reçu par mail le compte-rendu de la réunion du 5 février dernier. Une parution a été faite par PV officiel. A la suite de la synthèse effectuée en fin de réunion et aux demandes effectuées par le district auprès des différents organismes publics, je vous informe des mesures qui seront mises en place :
- Le district de Savoie fera en sorte, autant que faire se peut, de ne pas programmer de matchs en lever de rideau des U20 du CHAMBÉRY SPORT 73, tant à domicile qu'à l'extérieur,
- Le district de Savoie désignera des arbitres adultes pour ces rencontres U20,
- Le district de Savoie désignera tous les matchs concernant l'équipe U20 du CHAMBÉRY SPORT 73 comme matchs à risques auprès de la préfecture et mettra un délégué officiel à ces Matchs.

ATTENTION à partir de 15 H 30 plus personne au secrétariat prévenir tout le monde prévu sur le match « Arbitre, Délégué, et le Responsable des U 20 ».

Veuillez à bien vérifier vos plannings d'occupation des terrains (U 13/U 17/U 20/plateaux) CAR BEAUCOUP TROP DE CHANGEMENTS LES JEUDIS ET LES VENDREDIS !!!!
MERCI.

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 25 mars 2024

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT :
Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.
Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

Changement Matchs Week-end

Samedi 30 mars

D1 :
Match n° 28052957 CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 – AS HTE COMBE SAVOIE 1 se jouera à 14h30 au stade MAGER 2
Match n° 28052964 AIX FC 1 – GAPS 1 se jouera à 14h00

D3 :
Match n°27992930 AS MONT JOVET BOZEL 1 – JS CHAMBERIENNE 2 se jouera à 14H30 au stade Maxime PAUTOT

Lundi 1er avril

D2 :
Match n°27992856 FC DE HTE TARENTAISE 1 – ENT BASSE MAURIENNE 1 se jouera à 14H30 au stade Albert MARTIN

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 25 mars 2024

LIEUX DES RENCONTRES DE LA JOURNEE 03 DU 7 avril 2024.

D.1.
Match N°.28019957. LA MOTTE SERVOLEX 1/ LA ROCHETTE 1. Se joue au stade Raoul VILLOT.PN.T4
D.2.
Match N°.28043369. AIX F.C. 2 / ENT.F.C. MAURIENNE 1. Se joue au stade Jacques FORESTIER 2.
D.3. POULE B. (MATCH INVERSE)
Match N°.28042821. F.C. CHAMBOTTE 2 / LA RAVOIRE U.S.2 Se joue à LA RAVOIRE.
D.3. POULE E.
Match N°.28043119. LA MOTTE SERVOLEX 2 / BAUGES F.C. 1. Se joue au stade Raoul VILLOT.SY.T5.
MATCH REPORTE JOURNEE N°.02. DU 24/03/2024.
Match N°.28043293. CAM. ST. JEAN 1 / ENT.BASSE MAURIENNE 2.
Ce match doit être joué avant le 28/04/2024. Il y a des dates pour les MR ou à votre convenance.

LIEUX DES RENCONTRES DE LA JOURNEE 04 DU 14 avril 2024.

D.2.
Match N°.28043375. ENT. F.C. MAURIENNE 1 / ENT. VAL D'HYRES 1. Se joue à VILLARGONDRAN.
D.3. POULE E.
Match N°.28043123. BAUGES F.C. 1 / C.A. YENNOIS 1 Se joue le SAMEDI 13 avril 2024 à 14H30.
MANQUE ACCORD DU CLUB VISITEUR.
D.2.
Match N°.28043373. GAPS 2 / ENT. BASSE MAURIENNE 1. Pour jouer samedi 13 avril 2024 à 15H.
Ou reporter le match à une date ultérieur.

D.3. POULE A. JOURNEE N°.03. DU 07/04/2024.
Match N°.28042707 A.S. BARBERAZ 2 / U.S. CHARTREUSE GUIERS 2. Se joue le 21 avril 2024.

U13
Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21
Faïçal REMILI : 06 18 18 30 28

Pour information : en l'absence de Hugues DIETZ, c'est Damien BILLIET, qui prend le relai pour la gestion de la compétition U13.

PROGRAMME DES MATCHS

Match n°28061225 CS BELLEY - USC AIGUEBELLE, initialement prévue le samedi 23 mars 2024, se jouera le samedi 20 avril 2024

Match du 31 mars 2024

Match n°28061263 CA MAURIENNE 2 contre US LA RAVOIRE 2 se joue à st JEAN DE MAURIENNE au stade Joseph GAVARINI.

Match n° 27968090 CA MAURIENNE 1 contre US LA RAVOIRE 1 se joue à st JEAN DE MAURIENNE au stade Joseph GAVARINI.

Match du 6 avril 2024

D2
Match n°28061344 AS BARBERAZ 2 contre US LA RAVOIRE 2 se joue à 13h30
Match n°28061232 US LA MOTTE SERVOLEX 4 contre ST PIERRE SPORT 1 se joue à 13h15

D3
Match n°28061575 AS BARBERAZ 3 contre US LA RAVOIRE 4 se joue à 13h30
Match n°28061455 FC SUD LAC 1 contre FC ST BALDOPH 1 se joue à 15H30

Numérisation des feuilles de match

Les clubs ont la possibilité de numériser les feuilles de match U13, depuis la saison dernière.
Merci de ne pas envoyer de document au secrétariat du District de Savoie de Football : district@savoie.fff.fr
Tous les envois doivent être adressés à Edouard FROGER (CTD DAP) pour archivage : efroger@savoie.fff.fr
Merci de renommer votre fichier PDF avec :

- La catégorie : U13_
- Les niveaux concernés : U13_D1D3_
- Le nom du club accueil : U13_D1D3_CLUB_
- La date du match : U13_D1D3_CLUB_27.03.2024

Pour rappel, les documents doivent être transmis OBLIGATOIREMENT en un seul fichier « PDF ».
Tous les mails avec plusieurs pièces jointes seront renvoyés à l'expéditeur.

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

27 mars 2024

ATTENTION : des modifications ont eu lieu sur la journée 3 du 6/4. Se référer au FAL qui est à jour.
ATTENTION : malgré la mise en place du FAL, vous devez quand même venir sur le plateau avec votre feuille d'effectif.

Les journées 4 (27/4) et 5 (4/5) ont été insérées.

Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 16 mars

D1

- CHAMBERY SF 1 ET 2
- US CULOZ 1
- US LA RAVOIRE 1
- AS BARBERAZ 1

D2/D3

- ENT DRUMETTAZ 4
- MONTMELIAN AF 3
- CA YENNE 1 ET 2
- COEUR DE SAVOIE 1
- CHAMBERY SF 3 ET 4
- ES LE BOURGET 1 ET 2
- CS BELLEY 1 ET 2
- AS HAUTE COMBE SAVOIE 1
- FC ST MICHEL 1 ET 2
- AIX FC 3 ET 4
- JS CHAMBERY 1 ET 2
- FC CHAMBOTTE 4
- BIOLLAY FC 1 ET 2
- FC LAISSAUD 1 ET 3
- FC ST BALDOPH 2
- FC LA ROCHETTE 1
- BOZEL 1

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 1er avril sous peine d'amende de 35 euros.

Mise en place du FAL

Lorsqu'il n'y a que des équipes jumelées, le niveau de chacun est facilement identifiable.
Lorsqu'il n'y a pas que des équipes jumelées, se référer à la partie commentaire dans le FAL via footclub ou j'ai indiqué le niveau des équipes participantes.

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :
Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.
EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :

vous transmettrez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :

- vous transmettrez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. **Tout passe par le logiciel F.A.L.**

U9 Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

27 mars 2024

F.A.L. : Feuilles de plateaux manquantes

U8/U9
Samedi 16 mars : ES TARENTAISE – CA MAURIENNE – AS UGINE – EF CHAUTAGNE – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL – JS CHAMBERY – CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL

Problèmes rencontrés avec le F.A.L.

Un problème a été rencontré ce samedi 23 mars pour le retour des feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs. L'accès était impossible pour les clubs. Nous essayons de régler le problème pour la prochaine journée.
En cas de difficulté, vous pouvez toujours envoyer votre document PDF (un seul fichier) à Edouard FROGER (CTD DAP – efroger@savoie.fff.fr). En tant que centre de gestion, nous avons la possibilité de déposer le document directement à votre place.
Merci de renommer votre fichier PDF avec :

- La catégorie : U7_ ou U9_
- Le nom du club accueil : U9_CLUB_
- La date du match : U9_CLUB_27.03.2024

Pour rappel, les documents doivent être transmis OBLIGATOIREMENT en un seul fichier « PDF ».
Tous les mails avec plusieurs pièces jointes seront renvoyés à l'expéditeur.

F.A.L.
Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase de printemps. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6/U7. Nous comptons sur la rigueur des clubs pour utiliser cet outil, censé vous / nous faciliter l'organisation.
Pour rappel, en U6/U7, le club « accueil » renvoie l'ensemble des documents via le F.A.L.
Les clubs « visiteurs » doivent transmettre obligatoirement le jour du plateau, leur feuille d'effectif dûment renseignée, datée et signée.

Mise en place du FAL
Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie plus mails officiels clubs :
Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application
F.A.L. EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :
Vous transmettrez à l'issue du plateau la feuille du plateau et les feuilles d'effectifs dans un seul fichier.
EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :
VOUS VENEZ SUR LE PLATEAU AVEC VOTRE FEUILLE D'EFFECTIF
Vous transmettrez votre feuille d'effectif à compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district.
Tout passe par le logiciel F.A.L.

U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

F.A.L. : Feuilles de plateaux manquantes

U6/U7
Samedi 16 mars : USC AIGUEBELLE – CHALLES SF – ENTENTE VAL D'HYERES – US GRIGNON

COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 25 mars 2024

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.
Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)
Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Pour ces championnats, les points obtenus précédemment ne sont pas pris en compte.
La première journée sera jouée dans la semaine du 15 au 21 Avril 24 pour une fin des championnats semaine du 3 au 9 juin 24.

JOURNÉE N° 1
FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS
Samedi 30 mars 2024 A 20H30 GYMNASE DE MARLIOZ

JOURNÉE N°5
CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
SAMEDI 13 AVRIL 2024 A 18H00 Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE
Date imposée par le district suite au manque de proposition

JOURNÉE N° 10
HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2
Samedi 30 mars 2024 à 20h00 gymnase BOUTRON à CHAMBERY

JOURNEE N° 13
HFCC contre US CHARTREUSE GUIERS
SAMEDI 6 AVRIL 2024 A 20H00 GYMNASE BOUTRON
Demande d'un second arbitre et délégué au frais de l'US CHARTREUSE GUIERS

Coupes de Savoie Futsal

Le club du **FC AIX** doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE la coupe et le fanion vainqueur U 20 Coupe de SAVOIE FUTSAL avant le 11 MARS 2024. Le GAPS doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE le fanion finaliste U 20 avant le 11 MARS 2024.

Réception du fanion finaliste COUPE DE SAVOIE FUTSAL U 20 le 11 MARS 24 par le GAPS.

Le club du FC AIX à jusqu'à lundi 18 MARS 24 dernier délai avant sanctions pour ramener la coupe et le fanion au district de Savoie de football.

Aucun retour, le club Aix FC est amendé de 35 €.
Retour demandé avant 25 mars 2024 avant nouvelles sanctions.
Aucun retour, le club d'AIX FC est à nouveau amendé de 35 €.
Retour exigé avant le 8 avril 2024 avant sanctions plus lourdes.

COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 25 mars 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE
CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.
Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.
Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.
Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

CONSIGNES :
- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :
M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 25 mars 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET, Maurice BILLAUD
Excusée : Ghislaine RAYNAL

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer les finales aux clubs suivants :

Le 06 Avril 2024 à DRUMETTAZ MOUXY
Coupe U13 Pitch Filles le matin
CHAMBERY SAVOIE FOOT
FCHT
GAPS
FC NIVOLET
US CHARTREUSE GUIERS
US LA MOTTE SERV

Coupe U13 Pitch Garçons l'après-midi
AIX FC
CHAMBERY SAVOIE FOOT
FCHT
GAPS
US LA MOTTE SERV
US LA RAVOIRE

Le 09 Mai 2024 au FC St JULIEN
Festival U11 crédit Agricole le matin
Coupe U13 Pignier et Séralini l'après-midi

Le 08 Juin 2024 au FC MERCURY
Coupe U15 à 8 à 11h00
Coupe U20 TRIQUET à 13h00
Coupe U15 PILLET à 15h15
Coupe U17 TRONCY à 17h30

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

MONTMELIAN AF
Coupe Raffin à 13h30
Coupe Trophée 73 (Féminines à 8) à 15h30
Coupe Cortade à 17h30

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

¼ de finale le samedi 30 mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	vs	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	vs	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	vs	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	vs	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	**EXEMPT**

TROPHEE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1

U 20 TRIQUET

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

GJ LA SAVOYARDE 1	vs	CHAM. SPORT 73 1

Le tirage des ½ Finale du 9 mai 2024 sera fait courant avril 2024

U 17 TRONCY

½ de finale le 9 Mai 2024

NIVOLET FC 1	vs	CHAMBERY SAVOIE FOOT 1
FC CHAMBOTTE 1	vs	ENT BASSE MAURIENNE

U 15 PILLET

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

MERCURY B. ETOILE FC 1	vs	CHARTR. GUIERS US 1

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons
La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.
En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI
Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1er page)
Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.

U13 PIGNIER

3ème tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

AU NIVOLET

Plateau N° 1

A	NIVOLET
B	FCHT
C	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX

Plateau N° 2

AIX FC	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHAUTAGNE	C
GAPS	D

U13 SERALINI

1er tour le samedi 30 mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES

Plateau N° 2

LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CREDIT AGRICOLE

3ème tour le samedi 30 mars 2024

Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

A	US GRIGNON
B	CHAMBERY SF 1
C	ST MICHEL 1
D	ES TARENTAISE 1

A CHARTREUSE

Plateau N° 2

GAPS 1	A
FC NIVOLET 1	B
US CHARTREUSE 1	C
CS BELLEY 1	D

COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 27 mars 2024

Championnat

7 JOURNÉE

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ
Jeudi 9 MAI 2024 à 10H00 avec accord des deux clubs.

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FC HAUTE TARENTAISE 2 contre US DOMESSIN
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE
Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ
Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 27 mars 2024

Contacts :
Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr
Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr
Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr
Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.
Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie
https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.
Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes
Dates : vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024
Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY
Coût : 150 €
Inscriptions reçues : **18**
Léa BRESSE – Fatima EDDOUM – Rémy DESBOURDES (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)
Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)
Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)
Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)
Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)
Karim GUEDDARI – Jordan BOUVIER BANGILLON (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)
Enzo MALAVASSI – Mathys CHEINEY (FC DES BAUGES)
Salomée CANOVA FRESNOS – Elona GUZZO (UO ALBERTVILLE)
Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024
Merci aux personnes absentes de nous faire parvenir au plus vite un certificat médical

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats
Date : jeudi 2 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)
Cédric BAULON (US CHARTREUSE)
Candidat non prioritaire car hors département
Eros MONGELLI (ENT S DU RACHAIS)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats
Date : jeudi 23 mai 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)
Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)
Candidat non prioritaire car hors département
Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 4 juin 2024

Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **4**
Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE)
Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)
Ismail AHAMADA (AIX FC)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats
Date : mardi 18 juin 2024
Lieu : à définir
Coût : 70 €
Inscriptions reçues : **5**
Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)
Nadjim MLADJAO (AIX FC)
Candidat non prioritaire car hors département
Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)
Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)

Crédit Mutuel

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 25 mars 2024

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82
Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76
M. Jean Marc GUICHARD

RÉSERVE D'AVANT MATCH

Dossier N° 21 : match numéro 26474041 AS BOZEL et l'UO ALBERTVILLE seniors D3 poule B n° du 16/03/2024.

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier N° 22 : match numéro 26467758 J.S. CHAMBERIENNE 2 - F.C. BELLE ETOILE MERCURY seniors D1 du 17/03/2024

Dossier N° 23 : match numéro 27343570 US DOMESSIN/FC ROCHETTE séniors FEM D1 A du 17/03/24

DÉCISIONS

Dossier N° 21 : match numéro 26474041 AS BOZEL et l'UO ALBERTVILLE seniors D3 poule B n° du 16/03/2024.

Décision paraitra dans un prochain PV

Dossier N° 22 : match numéro 26467758 J.S. CHAMBERIENNE 2 - F.C. BELLE ETOILE MERCURY seniors D1 du 17/03/2024

Réclamation recevable

Après étude du dossier
Attendu que le joueur que le joueur concerné a été suspendu de 3 matchs fermes avec date d'effet au 18/12/2023
Attendu que l'équipe 2 de la JS CHAMBERIENNE n'avait effectué que 2 rencontres depuis la date d'effet

- Celui-ci était en état de suspension vis à vis de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, la Commission des Règlements
- décide match perdu à J.S. CHAMBERIENNE

- **le résultat du match :**

F.C. BELLE ETOILE MERCURY :	**1 but,**	**3 pts**
J.S. CHAMBERIENNE :	**0 but,**	**(-1 pt)**

- **inflige une amende de 175 euros à J.S. CHAMBERIENNE pour avoir fait jouer un joueur suspendu**
- **inflige au joueur un match de suspension avec date d'effet au 01/04/2024**
- **remboursement des frais d'appui 30€ par - J.S. Chambérienne**
- **transmet à la Commission compétente pour homologation**

Dossier N° 23 : match numéro 27343570 US DOMESSIN/FC ROCHETTE séniors FEM D1 A du 17/03/24

Réclamation d'après match du club de la rochette concernant le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation et de l'état du terrain d'autre part.

Réponse

La réclamation concernant les joueuses « MUTATION » est insuffisamment motivée (manque le nombre de joueuses mutation « période3normale » et « hors période » d'autre part)

En ce qui concerne la réclamation sur l'état du terrain, celle-ci aurait dû être posée au plus tard 45 minutes avant le début de la rencontre et cela par le club plaignant conformément à l'article 34.2 des règlements sportifs de la ligue AURA.

Par ces motifs, la Commission des Règlements
Rejette la réclamation
- transmet à la Commission compétente pour féminine pour suite éventuelle à donner.

COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le lundi 25 mars 2024

CONVOCATION

DOSSIER N°6 : Appel du Club de AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre la décision de la commission des règlements parue dans le PV n°664 du 20 mars 2024 concernant le match n°26476987 du 10 mars 2024
Objet : joueur suspendu

Audition programmée le :

MARDI 2 AVRIL 2024 A 19H30 .
Au siège du District de Savoie de Football
Maison des Sports
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

Sont convoquées :
Pour le District de Savoie :
Mr René SAILÉ : Président de la Commission des règlements ou son représentant

Pour le Club de l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE :
Mr Benjamin PONTE : Président

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.
La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.
La Commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de se rendre à la salle de réunion.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 25 mars 2024

La CDA
Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Luc ALIX,
Excusés : Mrs Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,

Gestionnaire des désignations :
-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)
-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

NOTE AUX ARBITRES

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Le championnat a repris.
Donc, vous devez renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités à venir
---
En cas de manquement,
Les indisponibilités tardives seront sanctionnées conformément au règlement intérieur de la CDA.

NOTE AUX CLUBS

La CDA fait un constat de manquement très important sur la fonction arbitrale.
Certains arbitres n'honorent pas leurs désignations.
Clubs, nous vous demandons de nous faire un mail (via District) sur les absences constatées d'arbitre
---
De plus sur la gestion administrative de remplacement des arbitres sur la FMI lors des rencontres (après absence constatées de l'arbitre),
Vous devez changer impérativement le nom de l'arbitre sur la FMI par (le nom et numéro de licence de votre licencié de club qui fera le match en qualité d'arbitre.
A ce jour, nous constatons que ce n'est pas fait correctement.

SAISON 2023 / 2024

Courriers Arbitre *:*
-M. Hamza DUMANDAG (C S F), justificatif absence (attestation de travail pour la journée du regroupement D1 du 23/03/24)

Courriers Accompagnement/ Observation Arbitre *:*
-M. Ali BOUBAKER accompagnement de M. Emmanuel PERRON (indépendant), du 16/03/24
-M. Michel CHEVALLIER accompagnement de M. Rémy DELHOMME (MERCURY), du 17/03/24
-M. Michel CHEVALLIER accompagnement de M. Aymen OUTMANI (UGINE), du 16/03/24
-M. Sauveur MICALLEF accompagnement de M. Khalil FATNI (U O A), du 16/03/24
-M. Jean-Pierre BUTEL accompagnement de M. Johnny MULLER (SUD LAC), du 23/03/24
-M. Luc ALIX accompagnement de M. Alexis PESENTI (AIGUEBELLE), du 23/03/24
-M. Gérard SOTO accompagnement de M. Mohamed BACHIRI (LA RAVOIRE), du 24/03/24
-M. Gérard SOTO observation de M. Mohamed AMLIL (U O A), du 24/03/24
-M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Nathan VANDURME (C A M), du 24/03/24
-M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), du 17/03/24
-M. Alphonse LOMBARD accompagnement de M. Remi BENOIT (LA BATHIE), du 17/03/24
-M. Alphonse LOMBARD observation de M. Emmanuel PERRON (indépendant), du 23/03/24
-M. Alphonse LOMBARD déplacement du 24/03/24 (arbitre absent), du 24/03/24
-Mme Martine LECHALARD accompagnement de M. Youssef RHIFARI (J S C), du 19/03/24
-Mme Martine LECHALARD accompagnement de M. Djiba SIAKA (BARBERAZ), du 24/03/24

Courriers Clubs *:*
-Club LE BOURGET LE LAC, signalement d'absence de l'arbitre désigné sur rencontre du 24/03/24, en U15
-Club CHARTREUSE GUIERS, signalement d'absence de l'arbitre désigné sur rencontre du 25/03/24, en D4
-Club de MERCURY, Rapport sur faits de match U17, du 25/03/24

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

BILAN :
Groupes D1 – D2 - ASS
Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES

Bilan :
ABSENCE CONSTATEE
M. Salim ABADDAR (C A M), attente de justificatif
M. Chris Kader BERTHE (FC NIVOLET), attente de justificatif
M. Youssef RHIFARI (JSC), attente de justificatif
M. Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), attente de justificatif
M. Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE), attente de justificatif
M. Youssef FOUAZI (J S C), attente de justificatif
M. Clawrence GALIANO (DRUMETTAZ), attente de justificatif
Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), attente de justificatif
M. Esat YLDIRIM (C S F), attente de justificatif

ABSENCE EXCUSEE

Melle. Laura LEDET (CHAMBOTTE), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE) excusé / indisponibilité médicale
M. Cédric CROZIO (JSC), excusé / indisponibilité médicale
Mme. Laurine MEUNIER (YENNE), excusé / indisponibilité congés personnel,
M. Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Didier CAUCHETEUX (ST REMY), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Abdulkadir DENIZ (BARBERAZ), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), excusé / indisponibilité certificat de travail
M. Mohamed SMAILI (PONT DE BEAUVOISIN), excusé / indisponibilité certificat de travail

DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

-Mardi 02 avril, CDA
-Lundi 08 avril, CDA
-Lundi 15 avril, CDA
-Lundi 22 avril, CD, CDA
-Lundi 29 avril, CDA

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs
17 impasse de la pierre à feu
PAE Les Grandes Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal 25 mars 2024

La commission Statut d'Arbitrage **:**
Membres **:** Mrs Daniel DESMARIEUX, Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL–BIRON, Christophe DUPAYS, Hervé TRONCY, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX,

TABLEAUX STATUT D'ARBITRAGE REPRISE DE LICENCE – SAISON 2023/2024

Vous trouverez dans le fichier annexe un bilan des arbitres ayant repris l'arbitrage cette saison.
*District

TEXTES STATUT ARBITRAGE

Ci-joint le texte de ces mesures dérogatoires :

*« **II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024***
Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.
Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrées en ce début de saison dans les Ligues régionales.
A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs ».

A ce jour, nous sommes dans l'attente de précision concernant le délai des DMA (Dossier Médicale d'Arbitre), nous reviendrons vers vous dès que possible.

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage
-Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
-Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs

-Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
-Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
-Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
-Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
-Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
-Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
-Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
-Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
-Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
-Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
-Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
-Championnat de District : 1 arbitre
-Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
-Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

---

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL	**STATUT LaurafOOT**
Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +	Arbitre « SENIORS » 21 et +
Arbitre « FEMININE » + 13 ans	Arbitre « FEMININES » 13ans et +
Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans	Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans	Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL »21 ANS et +

Nombre d'arbitres

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

*Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**
*Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**
*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.
Les sanctions financières sont les suivantes :
a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 €**
- Autres Divisions Régionales et **Division Supérieure de District : 120 €**
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District,** clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.
b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction

immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.
En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

---

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.
Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :
• 18 pour les arbitres seniors masculins.
• 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :
• 9 pour les arbitres seniors masculins.
• 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
• **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
• Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club
DROIT DE MUTATION : 500€
300€ pour le club formateur
100€ pour le district d'appartenance
100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant
DROIT DE MUTATION : 300€
200€ pour le club formateur
100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage
Démission :
COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :
COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

COMMISSION FAFA

Lundi 25 mars 2024

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Dossiers en cours – Saison 2023/2024

APREMONT – Equipement : main courante
Dossier transmis aux instances supérieures.

LE BOURGET DU LAC – Equipement : drainage
Validé au niveau régional.

DRUMETTAZ – Equipement : revêtement
Dossier transmis aux instances supérieures.

LE PONT DE BEAUVOISIN 2 – Equipement : Eclairage
Dossier validé par la Fédération Française de Football le 31 janvier 2024.
En cours.

MONTMELIAN – Stade de l'Ile - Equipement revêtement synthétique
Dossier transmis aux instances supérieures.

ST BERON –GAPS Eclairage LED
Dossier en cours

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

*****

Note au club de Saint Rémy : Nous avons bien pris note de votre projet. Cependant, comme indiqué sur les PV de décembre et janvier, la date butoir pour les dossiers de cette saison était fixée au 31 janvier. Depuis, le budget a été réparti sur les dossiers reçus à cette date. Votre dossier pourra être constitué et étudié sur la saison prochaine, soit à partir du 1er juillet en fonction des critères en vigueur à ce moment-là.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 25 mars 2024

Présents : Denis CRESTEE – Hernani SOARES

A l'intention des clubs

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage
Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.
Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales
Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives
Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIER

Zone de sécurité
Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle**.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches «Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc…). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS

Les exigences essentielles

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier enfonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (foot, hand, hockey, basket) équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	**Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495** code du sport **(Art. R322.19 à 26)** (+**Norme EN 15312** équipements sportifs de proximité).	1. Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle opérationnel : semestriel minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Aire de jeux. Jeu de plein air. Bac à sable.	**Décret 96-1136**, **Normes EN 1176-1 à x** et **EN 1177**. **Décret 94-699**, **Normes EN 1176-1 à x.** **Norme FD S54-206.**	1. **Contrôle avant mise en service.** 2. **Contrôle principal annuel.** 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	**Rapport de contrôle par personne compétente.** Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire.
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	**Norme FD S52-903.** **NF EN 16630** **Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN12572.**	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). **Fréquence : une fois par an** (selon les constructeurs et la **FIFAS**).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle). **Par personne compétente (selon FIFAS).**
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme NF S52-400.**	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par **installateur ou personne compétente.** Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	**Art. L221-1** du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	**Art. L221-1** du code de la consommation + **Normes P90-311** et **P90-312.**	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel éducatif de motricité.	**Norme NFS54-300.**	1. **Contrôle à l'installation.** 2. **Contrôle périodique annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**
Volley-ball, tennis.	**Art. L221-1** du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	**Art. L221-1** du code de la consommation **Normes NF S52-409.**	1. **Essais à l'installation et tous les 2 ans.** 2. **Contrôle principal :** défini par le gestionnaire. 3. **Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).**	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,...).	**Art. L221-1** du code de la consommation. **Norme EN14974.**	**Contrôle principal annuel.**	**Rapport de contrôle par personne compétente.**

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.

Dossiers en cours

Stade Municipal - APREMONT :
Concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Aprement pour finaliser le dossier, pour un classement en T6.

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :
La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue.
Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade Municipal – DOMESSIN :
Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :
La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :
Suite à la visite du 28/02/2024, la Commission des terrains vous fait suivre les documents concernant la demande de classement de l'installation et reste à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :
La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :
Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :
Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :
Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :
La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ – MONTMELIAN :
Suite à la visite du 07/03/2024, la Commission des terrains vous fait suivre les documents concernant la demande de classement de l'installation et reste à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

Stade Charles BATON – ST BERON :
Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.
Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

Stade Henri PRAZ – ST REMY DE MAURIENNE :
La Commission des Terrains prend connaissance de la décision de la mairie de St Rémy de Maurienne de modifier l'installation de l'éclairage en LED.
La Commission reste à votre écoute pour la poursuite du dossier concernant la partie technique.

Stade de la Grillette – MERCURY:
La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement

TERRAINS EQUIPES D'UN ECLAIRAGE HOMOLOGUE

VILLE	STADE	Niv Classement
AIGUEBLANCHE	Emmanuel FRESNO	E 6
AIX LES BAINS	Jacques FORESTIER 1	E 4
AIX LES BAINS	Jacques FORESTIER 2	E 7
ALBERTVILLE	Parc des SPORTS	E 6
ALBERTVILLE	Parc des SPORTS	E 4
BOZEL	Maxime PAUTOT	E 4
CHAMBERY	Chambéry Savoie Stadium	E 4
CHAMBERY	Plaine de jeu MAGER 1	E 4
CHAMBERY	Plaine de jeu MAGER 3	E 4
CHAMBERY	Michel VALLET	E 6
COGNIN	Du CHÂTEAU 1	E 6
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Des FINS 2	E 6
ENTRELACS	Philippe BASSO 1	E 6
LA CROIX DE LA ROCHETTE	Maurice REY 1	E 6
LA CROIX DE LA ROCHETTE	Maurice REY 2	E 7
LA PLAGNE TARENTAISE	Jean-Claude ROCCA	E 6
LA RAVOIRE	Marcel BASSET	E 5
LE PONT DE BEAUVOISIN	Guy FAVIER 2	E 6
MERCURY	De la GRILLETTE	E 6
MONTMELIAN	Des ILES	E 6
MOUTIERS TARENTAISE	Joseph BARDASSIER 1	E 5
ST ALBAN LEYSSE	Des BARILLETTES	E 6
ST MICHEL DE MAURIENNE	Marcel FAURE BRAC	E6
ST PIERRE D'ALBIGNY	Stéphane NOVET	E 6
ST PIERRE DE BELLEVILLE	Roger MAILLET	E 6
UGINE	De MONTMAIN	E 6
VILLARGONDRAN	Stade de la MISTROLETTE	E 6

COMMISSION DE PREVENTION ET ETHIQUE

Président : Alain CAREGLIO

Réunion du 25 mars 2024

Présent : Alain CARÉGLIO
Membres : Jean Marc GUICHARD, André TOGNET

INFOS AUX CLUBS

Sollicités sur plusieurs dossiers les membres de la commission ont décidé :

1) De convoquer le Président du club de l'AS MONT JOVET BOZEL suite aux propos tenus envers " le District " dans un communiqué du club paru dans la presse locale et plus particulièrement le Dauphiné libéré.

2) De rencontrer la commission de discipline pour faire le point sur le dossier de l'entraîneur U20 de CHAMBERY SPORT 73 suite aux propos tenus envers les dirigeants(es) du district en effet statutairement notre commission ne peut prendre d'éventuelles sanctions.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 25 mars 2024

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD
Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

NOTES AUX CLUBS/ARBITRES

Rappel des règlements concernant les sanctions disciplinaires :
Les sanctions prises lors des rencontres FUTSAL sont à purger en FUTSAL, sauf pour les sanctions de plus de deux matchs fermes. Dans ce cas, elles sont purgées en FUTSAL et en LIBRE.

Les cartons jaunes pris en FUTSAL ne s'additionnent pas avec ceux pris en LIBRE.

Un joueur ayant une suspension en LIBRE devra purger celle-ci en LIBRE. Les matchs joués par son équipe en FUTSAL ne comptent pas.

REPONSE AUX CLUBS

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE : en réponse à votre mail du vendredi 22 mars, la commission de discipline vous confirme que M Emre AYDOGAN est bien convoqué comme il est notifié sur la convocation que vous avez reçu pour une audition qui aura lieu le mardi 2 avril 2024 à 19 heure.

CA MAURIENNE : en réponse à votre mail du mercredi 20 mars, la commission de discipline vous répond que le match de Coupe de Savoie opposant le FC NIVOLET 2 au CA MAURIENNE ne sera pas rejoué au motif suivant : la commission de discipline a pris une décision le 27 novembre 2023. Les sanctions prises concernaient uniquement le championnat, en l'occurrence, le match à huis clos correspondait au prochain match de championnat Seniors D2 du FC NIVOLET, en aucun cas, il ne s'agit d'un match de Coupe. Si la commission de discipline avait voulu sanctionner le club du FC NIVOLET en Coupe, cela aurait été précisé, et la commission des Coupes du District de Savoie de Football en aurait été informée.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».
La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de séance,
Magalie JULLIARD

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.
Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline et Règlement du 25 mars 2024
Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
18/03/2024	D4	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	10/03/2024	1 Match Ferme	25/03/2024
18/03/2024	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	09/03/2024	1 Match Ferme	25/03/2024
25/03/2024	D1	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	17/03/2024	4 MF dont Auto	23/03/2024
25/03/2024	D1	Entraîneur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	17/03/2024	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	18/03/2024
25/03/2024	D4	Joueur	A.S. BRISON ST INNOCENT	17/03/2024	3 MF dont Auto	18/03/2024
25/03/2024	D4	Joueur	A.S. BRISON ST INNOCENT	17/03/2024	Auto suffisant	23/03/2024
25/03/2024	D2	Joueur	A.S. D'UGINE	17/03/2024	Auto suffisant	18/03/2024
25/03/2024	D1	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	17/03/2024	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	18/03/2024
25/03/2024	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	17/03/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	01/04/2024

25/03/2024	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTAISE	16/03/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	01/04/2024
25/03/2024	D1	Dirigeant	ENT. VAL D HYERES	17/03/2024	2 Matches Fermes	02/04/2024
25/03/2024	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	17/03/2024	Auto suffisant	18/03/2024
25/03/2024	Cadets U17 D3	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	16/03/2024	3 MF dont Auto	17/03/2024
25/03/2024	Cadets U17 D1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	16/03/2024	2 MF dont Auto	17/03/2024
25/03/2024	Cadets U17 D2	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	16/03/2024	3 MF dont Auto	17/03/2024
25/03/2024	D4	Joueur	F.C. ST BALDOPH	17/03/2024	4 MF dont Auto	23/03/2024
25/03/2024	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	17/03/2024	2 MF dont Auto	18/03/2024
25/03/2024	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	17/03/2024	2 MF dont Auto	18/03/2024
25/03/2024	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	17/03/2024	1 Match Ferme	01/04/2024
25/03/2024	D3	Joueur	MONTMELIAN A.	17/03/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	01/04/2024
25/03/2024	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	17/03/2024	Auto suffisant	18/03/2024
25/03/2024	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	16/03/2024	Auto suffisant	17/03/2024
25/03/2024	Cadets U17 D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	16/03/2024	Auto suff pas rap arbit+1MF par révoc sursis ou IF	17/03/2024

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Sommes dues au District au 28 février 2024
- Barèmes déductions d'impôts des bénévoles
- Demande médaille District Savoie
- Tableau Statut de l'arbitrage, mars saison 2023/2024
- Paris 2024 - Billetterie Districts et Clubs
- Manifestation - USGM LA BATHIE
- Manifestation - Challenge National Futsal Féminin
- Offre d'emploi – FC VILLARGONDRAN